

	
Délégation n° 15	Conseil Municipal du Vendredi 1er Juillet 2022
Service Jeunesse	Domaine de compétence 7.5 - Subvention
<p>Le Vendredi Premier Juillet deux mille vingt deux à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div style="display: flex;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 30%;"> <p>Date de convocation : 22/06/2022</p> <p>Membres présents : 25</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s): 4 puis 5</p> <p>Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35)</p> <p>Affiché le 27/05/2022</p> </div> <div style="width: 70%;"> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX Adjoints, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART, à 19h35 Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée.</p> <p>Votants : 29 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte l'assemblée à 19 h 35).</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET</p> </div> </div> <p>Objet : Achat de matériel pour la motricité des jeunes enfants</p>	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Subvention pour l'achat de trottinettes, tricycles, pour les enfants de 3 à 5 ans

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission n°1 du 17 Juin 2022

Considérant que l'utilisation d'un tricycle ou d'une trottinette chez la petite enfance facilite la synchronisation des mouvements du corps et des capacités motrices,

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir ce type de matériel pour l'Accueil Collectif des Mineurs « la ludothèque de Rombly » afin de travailler également avec les enfants la coordination et le sens de l'orientation,

Considérant que ce projet s'élève à 5000€ TTC,

Considérant qu'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales est possible à hauteur de 40% ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver ce projet d'acquisition
- D'autoriser M. Le Maire à signer toutes les demandes de subvention et toutes les conventions relatives à ce projet.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 05 Juillet 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

